



RECUEIL

DES ACTES

ADMINISTRATIFS

SPECIAL N° 59 - OCTOBRE 2016

Recueil publié le 10 octobre 2016

**SOMMAIRE DU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
SPECIAL N°59 – OCTOBRE 2016
Recueil publié le 10 octobre 2016**

**INSTITUT NATIONAL DE L'ORIGINE ET DE LA QUALITE – DT VAL DE
LOIRE/POITOU CHARENTES**

Avis de consultation publique

AOC « MUSCADET », AOC « MUSCADET COTEAUX DE LA LOIRE », AOC « MUSCADET COTES
DE GRANDLIEU », AOC « MUSCADET SEVRE ET MAINE »



**AOO « MUSCADET », AOO « MUSCADET COTEAUX DE LA LOIRE »,
AOO « MUSCADET COTES DE GRANDLIEU », AOO « MUSCADET SEVRE ET MAINE »**

Avis de consultation publique

Lors de sa session du 8 juin 2016, le Comité National des appellations d'origine relatives aux vins et aux boissons alcoolisées et des eaux de vie de l'INAO a décidé la mise en consultation publique des projets d'aires géographiques des Appellations d'Origine

**« Muscadet », « Muscadet Coteaux de la Loire », « Muscadet Côtes de Grandlieu »
et « Muscadet Sèvre et Maine »**

Ces aires géographiques concernent 70 communes ou parties* de communes réparties sur les départements de Loire-Atlantique, Maine-et-Loire et Vendée. Les listes des communes proposées sont précisées ci-dessous (listes de communes conformes au Code Officiel Géographique 2015) :

AOO « Muscadet » :

Le projet d'aire géographique comprend les 70 communes ou parties* de communes suivantes :

Département de la Loire-Atlantique : Aigrefeuille-sur-Maine, Ancenis, Anetz, Barbechat, Basse-Goulaine, Le Bignon, La Boissière-du-Doré, Bouaye, Brains, Carquefou, Le Cellier, La Chapelle-Basse-Mer, La Chapelle-Heulin, Château-Thébaud, La Chevrolière, Clisson, Corcoué-sur-Logne, Couffé, Geneston, Gorges, La Haie-Fouassière, Haute-Goulaine, Le Landreau, Legé (en partie : sections cadastrales A, B, C, D, E, F, G, H, K, L, XA, XB, XC, XD, XN, XO, XP, XR, XS, YA, YB, YC, YD, YH, YI, YX, ZA, ZB, ZC, ZD, ZE, ZH, ZI, ZK, ZL, ZM, ZN, ZO, ZP, ZR, ZS, ZT, ZV, ZW, ZX, ZY), Ligné (en partie : sections cadastrales YA, YB, YC, YD, YE, YH, YI, YK, YL, YM, YN, YO, YP, YR, YS, YT, ZT, ZV, ZW, ZX, ZY), La Limouzinière, Le Loroux-Bottreau, Maisdon-sur-Sèvre, Mauves-sur-Loire, Monnières, Montbert, Mouzillon, Oudon, Le Pallet, La Planche, Pont-Saint-Martin, Port-Saint-Père, La Regrippière, La Remaudière, Remouillé, Saint-Aignan-Grandlieu, Saint-Colomban, Sainte-Pazanne (en partie : sections cadastrales AA, AB, AC, AD, AE, AH, AI, AK, AL, AM, B, YK, YM, YN, ZA, ZB, ZC, ZD, ZE, ZH, ZI, ZK, ZL, ZM), Saint-Fiacre-sur-Maine, Saint-Géréon, Saint-Herblon, Saint-Hilaire-de-Clisson, Saint-Julien-de-Concelles, Saint-Léger-les-Vignes, Saint-Lumine-de-Clisson, Saint-Lumine-de-Coutais, Saint-Mars-de-Coutais, Saint-Philbert-de-Grand-Lieu, Les Sorinières, Thouaré-sur-Loire, Vallet, Vertou, Vieillevigne (en partie : sections cadastrales A, B, C, T, U, XA, XB, XC, XD, YR, YS, YT, YV, YW, YX, ZA, ZB, ZC, ZD, ZE, ZH, ZI, ZK, ZL, ZM)

Département de Maine-et-Loire : Bouzillé, Champtoceaux, La Chapelle-Saint-Florent, Drain, Landemont, Liré, Saint-Crespin-sur-Moine, Tillières, La Varenne

Département de la Vendée : Rocheservière, Saint-Hilaire-de-Loulay (en partie : sections cadastrales A, B, C, E, F, L, M, N, O, AB, AC, ZA, ZD, ZE et ZH), Saint-Philbert-de-Bouaine

AOO « Muscadet Coteaux de la Loire » :

Le projet d'aire géographique comprend les 22 communes ou parties* de communes suivantes :

Département de la Loire-Atlantique : Ancenis, Anetz, Barbechat, La Boissière-du-Doré, Carquefou, Le Cellier, Couffé, Ligné (en partie : sections cadastrales YA, YB, YC, YD, YE, YH, YI, YK, YL, YM, YN, YO, YP, YR, YS, YT, ZT, ZV, ZW, ZX, ZY), Le Loroux-Bottereau (en partie : sections cadastrales BC, BD, BE, BH, BI, BK), Mauves-sur-Loire, Oudon, La Remaudière, Saint-Géréon, Saint-Herblon, Thouaré-sur-Loire

Département de Maine-et-Loire : Bouzillé, Champtoceaux, La Chapelle-Saint-Florent, Drain, Landemont, Liré, La Varenne

AOO « Muscadet Côtes de Grandlieu » :

Le projet d'aire géographique comprend les 23 communes ou parties* de communes suivantes :

Département de la Loire-Atlantique : Le Bignon (en partie : sections cadastrales H, AN, AR, AS, AX, AZ, BA, BB, BC, YA, YB, YC, YD, YE, YH, YI, ZA, ZB, ZC, ZD, ZH, ZI, ZP, ZR, ZS, ZT, ZV, ZW, ZX, ZY), Bouaye, Brains, La Chevrolière, Corcoué-sur-Logne, Geneston, Legé (en partie : sections cadastrales A, B, C, D, E, F, G, H, K, L, XA, XB, XC, XD, XN, XO, XP, XR, XS, YA, YB, YC, YD, YH, YI, YX, ZA, ZB, ZC, ZD, ZE, ZH, ZI, ZK, ZL, ZM, ZN, ZO, ZP, ZR, ZS, ZT, ZV, ZW, ZX, ZY), La Limouzinière, La Planche, Montbert (en partie : sections cadastrales A, C, E, F, G, H, J, K, L, AB, AC, AD, YA, YB, YC, ZA, ZB, ZC, ZR, ZS, ZT, ZV, ZW, ZX, ZY), Pont-Saint-Martin, Port-Saint-Père, Saint-Aignan-Grandlieu, Saint-Colomban, Sainte-Pazanne (en partie : sections cadastrales AA, AB, AC, AD, AE, AH, AI, AK, AL, AM, B, YK, YM, YN, ZA, ZB, ZC, ZD, ZE, ZH, ZI, ZK, ZL, ZM), Saint-Léger-les-Vignes, Saint-Lumine-de-Coutais, Saint-Mars-de-Coutais, Saint-Philbert-de-Grand-Lieu, Les Sorinières (en partie : sections cadastrales AA, AB, AC, AD, AE, AS, AT, AV, AW, AX, AY, AZ, BB, BC, BD, BE, BH), Vieilleville (en partie : sections cadastrales A, B, C, T, U, XA, XB, XC, XD, YR, YS, YT, YV, YW, YX, ZA, ZB, ZC, ZD, ZE, ZH, ZI, ZK, ZL, ZM)

Département de la Vendée : Rocheservière, Saint-Philbert-de-Bouaine

AOO « Muscadet Sèvre et Maine » :

Le projet d'aire géographique comprend les 29 communes ou parties* de communes suivantes :

Département de la Loire-Atlantique : Aigrefeuille-sur-Maine, Basse-Goulaine, Le Bignon (en partie : sections cadastrales B, AY, ZE, ZK, ZL, ZM, ZN, ZO), La Chapelle-Basse-Mer, La Chapelle-Heulin, Château-Thébaud, Clisson, Gorges, La Haie-Fouassière, Haute-Goulaine, Le Landreau, Le Loroux-Bottereau (en partie : sections cadastrales AB, AC, AD, AE, AH, AI, AK, AL, AM, AN, AO, AP, AR, AS, AT, AV, AW, AX, AY, AZ, BL, BM, BN, BO, BP, BR, BS, BT, BV, BW, BX, BY, BZ, CD, CE, CH, CI, CK, CL, CM, CN, CO, CP, CR, CS, CT, CV, CW, CX, CY, CZ, DE, DH, DI, DK, DL, DM, DN, DO, DP, DR, DS, DT, DV, DW, DX, DY, DZ, ZA, ZB, ZC, ZD, ZE, ZH, ZI, ZK, ZL, ZM), Maisdon-sur-Sèvre, Monnières, Montbert (en partie : sections cadastrales B, OD, AE, ZD, ZE, ZH, ZI, ZK, ZL, ZM, ZN, ZO, ZP), Mouzillon, Le Pallet, La Regrippière, Remouillé, Saint-Fiacre-sur-Maine, Saint-Hilaire-de-Clisson, Saint-Julien-de-Concelles, Saint-Lumine-de-Clisson, Les Sorinières (en partie : sections cadastrales AH, AI, AK, AL, AM, AN, AO, AP, AR, BI, BK, BL, BM, BN), Vallet, Vertou

Département de Maine-et-Loire : Saint-Crespin-sur-Moine, Tillières

Département de la Vendée : Saint-Hilaire-de-Loulay (en partie : sections cadastrales A, B, C, E, F, L, M, N, O, AB, AC, ZA, ZD, ZE et ZH).

Le dossier complet est consultable au site gestionnaire de l'INAO, 16 rue du Clon, 49000 ANGERS, et au siège de l'ODG, Syndicat de Défense des AOC Muscadet, Château de la Frémoire, 44120 VERTOU.

* Pour les communes retenues en partie, les plans des tracés des aires géographiques sont déposés dans les mairies concernées et consultables au site INAO d'Angers.

La consultation se déroulera du 03/10/2016 au 03/12/2016 inclus.

Dans cet intervalle, toute personne physique ou morale ayant un intérêt légitime dans le dossier pourra formuler des réclamations par courrier recommandé auprès de l'Institut national de l'origine et de la qualité, à l'adresse suivante :

INAO
16 rue du Clon
49000 ANGERS